



Charges edf incomprise par locataire

Par **tiago**, le **10/08/2009** à **12:17**

Bonjour,

je loue une maison partagé en 2 location, le propriétaire vien de nous envoyer les charges edf qui sont de 3600€.

il nous réclame 1/3 de la consommation total car il estime que ce mode de calcul est le mieu adapté.

le probleme c'est que les locatair a coté ont un sous compteur électriques "pose d'un sous compteur" bien stipulé dans le bail, il ne veut pas en prendre compte car soit disant il n'a pas relevé les compteur.

a t-il le droit de nous fare payer 1/3 alors qu'il y a une preuve de notre consommation, le sous compteur?

merci pour vos réponse